Quarante-quatrième année. — N° 151. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 25 Juin 1885.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

Et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 JUIN

LE MANIFESTE DE L'EXTRÊME GAUCHE.

—

La période électorale n'est pas ouverte, on ne sait même pas quand auront lieu les élections et déjà l'agitation électorale est commencée, elle est même si active qu'on peut dire : les élections auront lieu bientôt. Les royalistes ont constitué à Paris leur comité central ; les bonapartistes officiels ont tenu à Belleville une réunion publique qui est un véritable Sedan électoral ; l'extrême gauche a rédigé un manifeste et un programme ; les opportunistes ont essayé d'en faire autant, mais ils n'ont pu parvenir à s'entendre.

Le Manifeste radical est signé de 81 noms de députés appartenant à l'extrême gauche, à la gauche radicale et aux députés isolés ; l'exposé des motifs est long et le programme court ; il se compose des six articles que nous avons reproduits hier.

On est tout d'abord frappé de l'apparente modération de ce programme, étant donnés les signataires. Mais, en le relisant, on s'aperçoit que sous le vague des termes se cachent les projets les plus subversifs de l'ordre social.

Ce programme contient deux articles relatifs aux intérêts religieux : l'un demande la séparation des Églises et de l'État, accordée en principe par les opportunistes ; le second vise la loi militaire que les opportunistes viennent de voter. Les uns et les autres peuvent donc s'entendre sur ce point ; avec ces deux articles, ils sont d'ailleurs suffisamment armés pour supprimer, autant qu'il est au pouvoir des hommes, la religion catholique en France.

Les autres articles sont d'un vague non moins inquiétant : « Réforme constitutionnelle ; » cela embrasse toute la politique ; et dire que les opportunistes viennent de faire la révision justement pour enlever aux radicaux cette arme électorale. Pas de chance, M. Ferry !

« Réforme financière ; » ces deux mots comprennent toute l'économie politique. Les radicaux cherchent à être particulièrement désagréables aux opportunistes ; ils inscrivent, en effet, parmi les réformes à faire, le budget à mettre en équilibre. Quoi donc ! le budget n'est-il pas en équilibre ? Les ministères opportunistes qui nous gouvernent depuis quatre ans n'ont donc pas cessé de tromper le pays ?

Les radicaux demandent aussi la révision des conventions conclues avec les Compagnies. C'est pourtant le chef-d'œuvre des opportunistes.

L'antagonisme des deux fractions républicaines est affiché plus ouvertement encore dans l'article premier qui condamne la politique d'aventures et de conquêtes.

Aussi ce programme est par-dessus tout une déclaration de guerre, c'est un cartel envoyé par les radicaux audacieux aux opportunistes embarrassés.

—

Etrange manifeste que celui de la gauche radicale : Dirigé contre l'opportunisme sous forme d'une déclaration de guerre électorale, il obtient la signature de ferrystes avoués comme MM. Nadaud et Villeneuve !

A peine suffisant pour les électeurs de Sainte-Menehould, écrit l'*Intransigeant*, ce programme, rédigé « après quinze ans de République, est moins libéral et moins démocratique que celui de Belleville, proposé aux candidats en 1869 après dix-huit ans d'Empire. »

Cet aveu ne nous étonne point ; en fait de liberté et de réformes sociales, le pays sait parfaitement qu'il n'aurait à attendre du parti jacobin, radical, intransigeant, que déceptions amères, épreuves redoutables.

A la politique d'impérities financières, de folies coloniales — et de persécution religieuse, ce qu'on semble oublier complètement — succèderait, avec l'avènement au pouvoir du parti radical après les élections prochaines, une politique de désorganisation sociale et de violences sans nom qui nous ramènerait aux beaux jours de la Convention. L'ère sanglante des confiscations, des spoliations, des expulsions se rouvrirait.

Pour opérer les réformes qui agitent les cervelles radicales, on ferait table rase de tout : armée, finances, cultes, magistrature, administration.

Si le manifeste radical rencontre une indifférence absolue, si les intransigeants haussent les épaules, si les opportunistes raillent la nullité, le néant de ce manifeste, c'est qu'il dissimule complètement le programme politique du radicalisme.

« A force d'avoir peur d'effrayer le gros bourgeois et le petit employé, écrit avec franchise M. Henri Rochefort, les parlementaires, même les plus avancés, arrivent à mettre dans leur vin des carafes d'eau qui finiront par noyer tous les principes. »

Ce programme radical n'est donc pas le vrai : il sera dévoilé sans nul doute par les professions de foi des candidats radicaux de la Seine.

La gauche radicale a tenu à se séparer de « cette majorité opportuniste d'aventuriers et de coupe-jarrets qui ruine et déshonore la République. » Les opportunistes espéraient mieux de la politique ministérielle de concentration.

Désormais les électeurs seront mis en demeure d'opter entre deux politiques, celle de la ruine financière, des aventures opportunistes, et celle que les radicaux nous réservent s'ils deviennent jamais les maîtres du pouvoir.

Le pays fera bien de suivre l'exemple des électeurs de l'Ille-et-Vilaine ; ce sera plus salutaire et plus patriotique.

EDMOND ROBERT.

DISCUSSION DU BUDGET.

—

La Chambre a abordé la discussion du budget.

M. Daynaud prend le premier la parole.

Le gouvernement demande pour le service de ses caisses un nouvel emprunt de 320 millions remboursable en vingt-deux ans. M. Daynaud n'estime pas cet emprunt justifié et il s'attache à le démontrer par l'examen de la gestion financière de ces dernières années.

Il dénonce ces budgets menteurs qui s'efforcent de dissimuler leurs déficits et la nécessité de créer de nouveaux impôts. Il montre dans l'emprunt un moyen de se soustraire à cette éventualité jusqu'après la clôture des futurs scrutins législatifs. Il se plaint de l'exclusion de l'opposition de la commission du budget, exclusion pratiquée, dit-il, contre tout droit.

Ici, M. de Douville-Maillefeu, démangé du besoin de dire une ânerie, interrompt l'orateur par cette parole gigantesque :

— On n'a le droit de faire partie de la commission du budget que lorsqu'on en est élu membre.

Cette philosophique confusion entre le droit et l'exercice du droit attire à l'interrupteur cette apostrophe de M. Paul de Cassagnac :

— C'est ainsi que vous avez fait de votre commission une caverne.

Observation judicieuse qui mérite à son auteur un rappel à l'ordre.

Cependant M. Daynaud reprend la suite de son discours. Il examine le budget de 1886 aussi fraudé que le précédent.

On a évalué les recettes prévues au chiffre de 2 milliards 992 millions, et les dépenses également prévues à celui de 3 milliards 30 millions. Soit un excédent de recettes de 38 millions.

Mais aux dépenses il faut ajouter : 12 millions ; 60 millions pour garantie d'intérêt aux chemins de fer ; 50 millions au moins pour frais d'occupation du Tonkin ; 15 millions pour Madagascar ; 6 millions pour le Cambodge ; 8 millions pour les récidivistes ; 8 millions pour l'armée coloniale ; 15 millions pour les chemins vicinaux ; 22 millions pour les ports et canaux ; 80 millions au moins pour la reconstitution de la flotte et des approvisionnements militaires et maritimes ; 50 millions pour les intérêts de l'emprunt de 1,500 millions qui sera fait après les élections.

---

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME DU MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

—

X

MAITRE ANTOINE

(*Suite*)

Le silence régna pour quelques minutes entre les quatre hommes.

Pendant ce temps, Françoise et Mme Jules, couchées à terre, les oreilles appuyées sur le plancher, retenaient leur respiration et ne perdaient pas un mot de tout ce qui se disait au-dessous d'elles. Machinalement, Mlle de la Roche-Yon, dont l'émotion croissait à chaque instant, pressait son revolver dans sa main droite. Mme Jules s'efforçait de retenir ses larmes. En bas, M. Jules collait aussi ses oreilles à la porte du petit salon, et faisait tout ce qui lui était possible pour entendre la conversation des quatre bandits.

A la fin, le comte reprit :

— J'ai besoin, messieurs, d'une réponse immédiate. Voulez-vous, oui ou non, prendre part à l'opération que je vous ai proposée ?

— Ma foi, s'écria Gaspard, toujours plus franc dans ses réponses que ses deux camarades, j'en ai assez de ces expéditions nocturnes dans lesquelles on risque sa vie et sa liberté.

— Et moi aussi, reprit Niveleau, plus doucement. J'aime mieux les spéculations de Bourse. C'est la même chose au fond, mais il y a plus de profit et moins de risques !

— Sans doute, répondit le comte en fronçant les sourcils ; mais pour spéculer à la Bourse il faut un capital...

— Eh bien, reprit Gaspard, ce capital nous l'avons trouvé avec vous dans nos trois opérations de l'année dernière et surtout chez M. Jacobs. Quand on a de l'esprit et de l'ordre, c'est plus que suffisant.

— C'est évident, fit maître Antoine, pour encourager ses amis à la résistance.

— Vous en parlez bien à votre aise, messieurs ! s'écria le comte ; mais si vous avez encore de l'argent, moi je n'en ai plus... et il m'en faut.

— Comme cela vous plaira, monsieur le comte, dit l'ex-notaire. Nous ne vous empêchons pas de recommencer... mais quant à nous, nous en avons assez, et j'ai soumis à ces messieurs une affaire commerciale beaucoup plus honnête et beaucoup plus fructueuse !

— Honnête et fructueuse, dit le comte ; ah ! je vous reconnais bien là, mon cher maître en coquineries et friponneries légales. Nous verrons le beau résultat ! Je jurerais que vous avez l'intention de voler jusqu'à M. Gaspard et M. Niveleau ! La part de profit qu'ils ont faite avec moi vous tente, et je le comprends !

— Vous êtes un insolent, monsieur ! s'écria maître Antoine.

— Il ne s'agit pas de cela ! s'écria le comte en se levant et en redressant sa haute taille, sans répondre à l'insulte de l'ex-notaire. Je me soucie fort peu de vos affaires commerciales ou de vos spéculations de Bourse... Je vous prie seulement de m'aider une dernière fois dans cette entreprise que je ne puis mener à bonne fin sans vous. Ne vous ai-je pas servi jusqu'à présent ? N'est-ce pas moi qui vous ai enrichi, qui vous ai mis l'argent dans la main ? Vous surtout, monsieur Gaspard, vous n'aviez plus le sou, vous ne saviez pas même où dîner le jour où je vous ai recueilli et sauvé !

Maître Antoine sourit encore, du bout de ses lèvres minces.

— Sauvé ou perdu, murmura-t-il.

Le comte bondit.

— Trêve de sarcasmes ! s'écria-t-il ; c'en est trop ! Ma patience est à bout. Vous m'aiderez, messieurs, vous viendrez avec moi, demain soir, sur le quai, à minuit, pour aller en bateau jusqu'à la villa du Chenal, ou, sans quoi...

— Sans quoi ? fit l'ex-notaire.

— Sans quoi je vous dénonce tous à la justice.

A peine le comte eut-il proféré cette menace, que les trois hommes s'élancèrent à la fois vers lui. Le comte fit un pas en arrière et saisit son pistolet. Les trois aventuriers hésitèrent un instant, puis Gaspard, le premier, haussa dédaigneusement les épaules et se rassit.

— Après tout, fit-il, ce diable d'homme a peut-être raison. Un vol de plus ou de moins, ce n'est pas une affaire.

Niveleau, abandonné par Gaspard, n'était pas de force à résister. Il alla, lui aussi, reprendre sa place en murmurant quelques paroles inintelligibles.

Mais maître Antoine ne fléchit pas.

Bien résolu à ne plus se compromettre et à mettre en sûreté l'argent qu'il avait amassé jusque-là, il croisa les bras sur sa poitrine et regarda en face son redoutable adversaire. A les voir ainsi, l'un si petit et si menu, l'autre si fort, si grand, et armé d'un pistolet chargé de six coups, on eut pensé que le premier allait être écrasé par le second, mais il y avait autant de résolution et de tenacité chez l'ex-notaire que chez le brigand des Rochers.

— Si vous croyez m'intimider, s'écria maître Antoine, avec vos menaces et vos grands airs, vous vous trompez fort. Vos menaces sont vaines, car vous ne pouvez nous dénoncer sans vous livrer

A cela il faut encore ajouter : 25 millions au moins de crédits supplémentaires.

Ce qui porte à 3 milliards 383 millions le chiffre total des dépenses.

Voilà donc — en adoptant le chiffre des recettes accusé au projet — un déficit de 390 millions qui, avec le budget extraordinaire, atteindra le chiffre de 560 millions !

Le projet de budget présenté à la Chambre est donc falsifié.

De l'aveu de M. Tirard, le total des déficits des quatre dernières années s'élève à 542 millions, et les découverts du Trésor à 882 millions.

Dans ces conditions, comment peut-on présenter un budget en équilibre ?

L'orateur montre les procédés employés pour obtenir cet équilibre factice. On impute à la dette flottante les annuités dues aux chemins de fer, annuités qui devraient être supportées par le budget ordinaire. On fait sortir de ce même budget une multitude d'autres dépenses. On majore abusivement les prévisions des recettes. On a eu recours à des évaluations absolument fantaisistes.

M. Daynaud constate que, depuis quatre ans, les dépenses ordinaires ont été augmentées de 542 millions, et que les dépenses de tous genres ont dépassé les recettes de 2 millions 668 mille francs. Pour couvrir cet excédent, il a fallu recourir perpétuellement à l'emprunt.

L'orateur expose la situation prospère de nos finances sous la Restauration.

En 1815, la dette publique était de 116 millions, et en 1830, de 332 millions. Mais la Restauration avait dû liquider la situation financière laissée par la République et le premier Empire. Ce qui ne l'a pas empêché de faire des économies.

M. Daynaud suit la dette publique dans ses augmentations successives. Il la montre aujourd'hui exigeant pour son service une somme annuelle de 1,352 millions.

Puis, abordant la dette flottante, il établit que celle-ci a été augmentée de 784 millions par la République.

Quant à la dette viagère, elle s'est accrue de 111 millions et cette augmentation a été le résultat de la persécution dirigée contre les fonctionnaires suspects d'avoir des opinions conservatrices.

Enfin, les capitaux remboursables à divers titres s'élèvent à 324 millions, alors qu'ils étaient seulement de 77 millions en 1869.

Le discours de M. Daynaud a produit une profonde impression.

L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de la droite.

Cependant ni le gouvernement ni la commission ne font mine de vouloir répondre au député conservateur.

— Les ministres sont donc encloués ! crie M. Paul de Cassagnac.

M. Amagat sollicite une réponse au discours de M. Daynaud. Mais son invitation n'ayant pas été acceptée, il se décide à prendre lui-même la parole pour critiquer les finances de la République.

Il dénonce, lui aussi, les moyens employés pour donner aux budgets un équilibre apparent.

Il montre dans le précédent budget ordinaire un déficit de 350 millions.

L'orateur dénonce l'abus des virements.

Sa voix fatiguée faiblit et parvient difficilement, mais les applaudissements de la droite témoignent à chaque instant de la valeur du discours.

Se résumant, M. Amagat termine en constatant que la politique financière de la République aura conduit le pays à de nouveaux emprunts et à de nouveaux impôts.

La France, dit-il, est assez riche pour payer sa gloire, mais non pour payer la République.

A l'exemple de M. Daynaud, il reproche au budget de 1886 d'avoir omis nombre de dépenses telles que celles du Tonkin, de Madagascar et d'avoir atténué certaines autres comme celles des écoles et des chemins vicinaux.

Il lui reproche encore d'avoir fait passer au compte des dépenses extraordinaires des dépenses ordinaires.

D'après ces calculs, le chiffre exact du budget ordinaire des dépenses serait de 3,257 millions.

A quel chiffre peut-on prévoir les recettes ? A 2,950 millions tout au plus, soit un déficit de 307 millions sur le budget ordinaire.

Chronique générale.

LES VIVACITÉS DE M. CAMPENON.

Une scène violente a eu lieu lundi à la Chambre.

M. Amagat, avec la plus grande correction de langage, démontrait combien il serait difficile de découvrir, dans la loi de finances, un seul chiffre qui ne fût inexact et, pour les besoins de sa démonstration, il passait en revue divers crédits du ministère de la guerre.

Dès le premier mot, le ministre l'interrompt ; dès la seconde phrase, il lui crie, de son banc :

— Vous voulez donc être général et prendre ma place ?

M. Amagat, la patience et la douceur même, lui répond, en souriant, qu'il ne nourrit point d'aussi noirs projets ; son unique désir est de répandre quelque clarté sur un budget où tout est ténèbres.

— Il a un fier toupet celui-là ! s'écrie le ministre.

— Vous êtes un insolent !

— Nous verrons cela tout à l'heure.

Et l'on assure que se tournant vers le centre, M. Campenon a ajouté :

— Je vais lui crever la tunique à ce pékin-là !

Que le mot ait été dit, plusieurs députés l'affirment ; des tribunes, nous n'avons pu l'entendre.

S'il a été prononcé, nous voulons croire que M. Campenon le regrette. Mais il n'en reste pas moins à l'actif du ministre de la guerre deux interruptions qu'aucun Parlement en Europe ne tolèrerait.

Toujours est-il qu'à l'issue de la séance, M. Campenon a chargé le général Gervais et M. Ballue, député, de demander des explications à M. Amagat.

Celui-ci a constitué comme témoins MM. Paul de Cassagnac et Raoul Duval.

A la suite de pourparlers entre les quatre témoins, le procès-verbal suivant a été dressé :

« A la suite d'un incident de séance, M. le général Campenon, ministre de la guerre, a chargé M. le général Gervais et M. Ballue, député, de demander des explications à M. Amagat, député, au sujet de paroles échangées.

» M. Amagat a constitué pour témoins MM. Raoul Duval et Paul de Cassagnac, députés.

» Il a été décidé d'un commun accord que l'expression dont s'était servi M. Amagat devait être retirée, l'interruption de M. le général Campenon n'ayant eu dans sa pensée aucun caractère offensant.

» Dans ces conditions, les soussignés déclarent que l'incident ne comporte pas de suites.

» *Pour le général Campenon* : Le général GERVAIS ; BALLUE, député.

» *Pour M. Amagat :* RAOUL DUVAL, député ; PAUL DE CASSAGNAC, député.

» Paris, le 22 juin 1885. »

Il appartenait à la République, après avoir préparé la banqueroute, de défendre, le sabre au poing, ses budgets frauduleux.

***

CHANGEMENT DE FRONT.

M. Ferry avait fait annoncer qu'il poserait sa candidature lorsque la Chambre élirait la commission chargée d'examiner le traité de paix avec la Chine. On trouvait généralement que le cynisme du Tonkinois dépassait toutes les bornes.

Il fait annoncer aujourd'hui qu'il renonce à ce projet, devant entreprendre un nouveau voyage. Ce départ imprévu coïncide avec la publication des lettres de l'amiral Courbet.

Les révélations de l'amiral mettent en fuite le sieur Ferry, malgré l'audace et le cynisme dont il est si largement pourvu.

***

UNE OPINION ORIGINALE

Tenez-vous à connaître l'opinion de M. Emmanuel Arène sur les lettres de M. l'amiral Courbet ?

La voici :

« Au fond, ces lettres, qui devaient » accabler M. Jules Ferry, *sont* TOUT A » L'HONNEUR *de l'ancien président du conseil.* »

Fort bien, mais alors de quoi les opportunistes se plaignent-ils ?

Et pourquoi les ferrystes menacent-ils de refuser à M. l'amiral Courbet des funérailles nationales ?

Nous comptons que M. Jules Ferry — dont la modestie n'est pas la qualité dominante — va faire publier à ses frais et répandre à des milliers d'exemplaires « ces lettres qui sont tout à son honneur. »

***

LES CRAINTES DE M. JULES FERRY.

La *Correspondance radicale* nous communique l'information suivante :

« On affirme que M. Jules Ferry a fait des démarches très-pressantes auprès de plusieurs proches parents de l'amiral Courbet pour qu'ils ne rendissent pas publiques les lettres du brave marin ; or celui-ci s'exprimait en termes aussi sévères que justes sur les aventures auxquelles l'ex-président du conseil l'avait contraint à coopérer.

» M. Ferry, qui s'aperçoit, aujourd'hui seulement, des responsabilités qu'il encourt, voudrait à tout prix faire disparaître des témoignages accablants pour lui, et qui porteront certainement, à lui et à ses amis, un coup terrible aux prochaines élections générales.

» Il aurait fait faire également, par un haut fonctionnaire du ministère de la marine, une démarche près de l'amiral de Gueydon pour en obtenir la promesse qu'il ne montrerait à personne les nombreuses lettres que lui a écrites de Formose l'amiral Courbet.

» Si nous sommes bien informé, M. de Gueydon a refusé de prendre aucun engagement. »

***

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR.

La commission de Madagascar a approuvé le rapport de M. de Lanessan concluant à l'adoption du crédit de 12 millions pour la continuation de l'expédition.

Elle s'est montrée également favorable à l'idée d'envoyer les 3,000 hommes de renfort demandés par l'amiral Miot.

***

A Londres, il se confirme que l'accord s'est fait entre les libéraux et les conservateurs, et que ces derniers se décident à prendre le pouvoir.

C'est, à n'en pas douter, à l'intervention de la Reine que ce résultat est dû.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 juin.

La Bourse de Londres nous arrive avec des cours moins bien tenus que la veille. A Paris les affaires sont plus calmes, toutefois il n'y a pas de faiblesse.

Les rentes françaises ont peu de fluctuations : le 3 0/0 est à 81.52, l'amortissable à 83.70, le 4 1/2 à 110.20.

Le Crédit Foncier de France se dirige vers le cours de 1,870.

Il y a toujours de nombreuses demandes en obligations de toutes catégories, mais les Foncières 1885 sont plus recherchées en raison de leurs conditions si favorables de libération et de l'approche du tirage du 5 juillet comportant un lot de 100,000 francs.

La Société Générale a des demandes très-suivies au cours de 465.

L'obligation Est-Algérien est très-demandée à 349.50 en vue du coupon du 15 juillet.

Le Rio-Tinto a toujours un marché très-actif.

La Rente italienne se tient au cours de 97.50.

Les Chemins Méridionaux italiens sont également en hausse.

La souscription aux obligations du Chemin de fer de Mostaganem à Tiaret s'annonce comme un grand succès. Les obligations se traitent déjà sur le marché en banque avec 12 fr. de prime.

Les établissements chargés de l'émission des obligations du chemin de fer de Mostaganem à Tiaret préviennent le public qu'en raison de l'affluence des demandes, ils ne reçoivent les souscriptions que pour 5 obligations et au-dessus. Les souscriptions par listes ne sont pas admises.

Les actions des Chemins de fer sont faibles : l'Est à 787.50, le Lyon à 1,245, le Midi à 1,190, le Nord à 1,670, l'Orléans à 1,341.25, l'Ouest à 852.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les obsèques de M. Henri Delavau, ancien député de Maine-et-Loire, ont eu lieu hier au milieu d'un grand concours d'amis, de ses concitoyens et des habitants des campagnes où le regretté défunt était propriétaire et justement aimé et estimé. L'église Saint-Pierre pouvait à peine contenir cette foule qui s'était empressée de venir rendre à la famille de M. Delavau un témoignage de vive sympathie. Sur tout le parcours du cortège, la population a manifesté ces mêmes sentiments de respect devant les restes mortels de celui dont maintes fois beaucoup ont eu à apprécier la générosité et la bonté d'âme.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le général Michaud, Alfred Palustre, G. Le Brecq et Victor Ducamp.

COURSES DE SAUMUR.

Les fêtes hippiques de la ville de Saumur qui jusqu'ici s'étaient tenues presque invariablement les dimanche, lundi et mardi de chaque année, sont ainsi fixées pour 1885 :

Samedi 15 août (fête de l'Assomption), premier jour de courses ;

Dimanche 16 août, deuxième jour de courses ;

Lundi 17 août, grand carrousel de l'École d'application de cavalerie.

Treize prix seront courus pendant les deux jours de courses. Nous en publierons le programme.

THÉATRES D'ANGERS ET DE SAUMUR.

LA NOUVELLE TROUPE D'OPÉRA.

La saison théâtrale 1885-1886 promet d'être des plus brillantes.

Bien que le cahier des charges n'exige qu'un chanteur et une chanteuse, M. Jules Breton, le sympathique directeur, a engagé en plus des artistes imposés, un contralto, Mlle Estella de Vito, qui était sur le point de traiter avec un théâtre de Florence. Cette gracieuse artiste possède l'étoffe nécessaire pour chanter les *Galli-Marié*.

Comme jeune chanteuse chantant les dugazons, Mlle Mathilde Dulaurens, la fille de l'ancien ténor de l'Opéra.

Mme Lelong est engagée au théâtre d'Angers comme mère dugazon.

Deuxièmes dugazons, Mlles Van-Dessel... ren et Joissant.

Toutes nos félicitations à Mme Cantrelle...

---

vous-même, et vos grands airs ne m'inquiètent pas, car je vous connais, mon maître, et depuis plus longtemps que vous ne le pensez !

Le comte pâlit affreusement.

— Que voulez-vous dire ? s'écria-t-il.

— Je veux dire, reprit maître Antoine, en regardant son adversaire dans les yeux et en scandant fortement ses paroles, je veux dire que je connais un certain Westy dont vous avez sans doute entendu parler jadis, et qui ne serait autre...

Le comte ne le laissa pas achever.

Au nom de Wœsty, ses yeux s'étaient allumés d'un éclat sauvage, et ses traits s'étaient profondément altérés. Il saisit tout à coup son pistolet, et le déchargea à bout portant sur le front de l'ex-notaire.

Celui-ci tendit les bras, poussa un cri perçant et tomba sur la table tandis que Gaspard et Niveleau saisissaient le comte et calmaient sa fureur.

Heureusement sa main tremblait tellement lorsqu'il avait lâché la détente de son arme que le coup avait dévié et que la balle avait été frapper la muraille. L'ex-notaire n'avait que de légères brûlures au front et aux sourcils.

L'aubergiste entra en toute hâte et se précipita vers maître Antoine. Un crime commis dans son restaurant pouvait éloigner à jamais la clientèle et compromettre la vente projetée. Il eut un soupir de soulagement en voyant que maître Antoine n'avait aucun mal, et se hâta d'appeler sa femme pour avoir de l'eau.

Mme Jules descendit, mais derrière elle venait, pâle et grave, Mlle Françoise.

En la voyant paraître, les bandits, effrayés et saisis d'une émotion vive, se calmèrent aussitôt.

Cette jeune fille, en effet, qui apparaissait au milieu d'eux comme un ange au milieu des démons, pouvait un jour les dénoncer.

— Ce n'est rien, mesdames, ce n'est rien, se hâte de crier Gaspard avec sa grosse voix joyeuse. C'est M. le comte d'Irun qui, en nous montrant son pistolet, a failli atteindre ce pauvre M. Antoine.

Le comte, souriant avec dignité, s'inclina devant Françoise.

— Ce n'est rien, en effet, dit-il ; je suis un maladroit, mais je me félicite de l'occasion qui m'est ainsi donné de vous présenter mes hommages, mademoiselle.

— Remontez, remontez à votre chambre, cria l'aubergiste. Nous n'avons pas besoin de vous.

Aussitôt, voyant qu'en effet le blessé n'était que très-légèrement atteint, et sans répondre au salut du comte, Mme Jules et Françoise disparurent par l'étroit escalier.

L'aubergiste se retira également, sans mot dire.

(*A suivre.*) CH. SAINT-MARTIN.

a voulu rester parmi nous malgré les sollicitations pressantes qui lui ont été faites de Russie; nous pourrons donc l'applaudir encore cette année dans ses rôles de duègne-dugazon, dont elle s'acquitte si bien.

Sur la recommandation de M. Massenet, le compositeur de *Manon*, M. Jules Breton a engagé :

M. Goffoël, ténor, qui nous vient de Genève. M. Goffoël a remporté le premier prix du Conservatoire de Bruxelles, et au théâtre de la Monnaie il a eu de beaux succès ;

Comme trial, M. Ometz, précédemment au théâtre des Arts, à Rouen. Nous rappelons en outre que la gracieuse Mlle Dorian nous reste, ainsi que MM. Dechesne, Neveu et Cadeau.

On voit que la composition de cette troupe ne laisse absolument rien à désirer et qu'il faut à notre directeur une énergie très-persévérante pour arriver, avec les ressources tout à fait insuffisantes dont il dispose, à un résultat aussi heureux.

M. Jules Breton a encore fait plus : ses choristes sont portés au nombre de trente, alors que le cahier des charges n'en stipule que vingt-quatre.

De la composition de la troupe, nous avons donc le droit de bien augurer pour la nouvelle saison.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE.

Décidément, la journée de dimanche a été mauvaise pour les républicains. La République a été trois fois battue par les électeurs, au scrutin sénatorial d'Ille-et-Vilaine, et devant le suffrage universel à Saint-Calais (Sarthe) et en Corse.

Voici le résultat de l'élection du canton de Saint-Calais :

M. Dugué, *conservateur* . . . . 1,553 *élu.*
M. Charbonnier, *républicain* 1,274

C'est un siège perdu pour les républicains et cela dans la circonscription électorale du député Cavaignac, et dans le département qu'administre comme préfet le frère de M. le ministre de l'intérieur Allain-Targé.

Dans le canton de Prunelli (Corse) avait lieu le scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller général en remplacement de M. Laurelli, républicain, décédé.

M. Lemidei, conservateur, a été élu par 525 voix contre deux républicains, M. Pieri, qui a obtenu 198 voix et M. Achilli 112.

Encore un siège de gagné !

L'ÉLECTION D'ILLE-ET-VILAINE.

Sous ce titre « L'élection d'un Amiral », le *Gaulois* apprécie le nouveau succès du parti conservateur de la façon suivante :

« La coïncidence du succès de l'amiral Véron avec le mouvement si prononcé d'opinion qui se fait jour à l'occasion du décès de l'amiral Courbet donne au scrutin sénatorial de dimanche une signification particulière, sur laquelle le public ne se trompera pas.

» Ce n'est pas seulement au mérite personnel de l'amiral Véron qu'un hommage éclatant est rendu par cette élection ; c'est à la marine tout entière et à l'illustre chef dont elle est en deuil.

» Le souvenir du vaillant Courbet, le désir de le venger de ceux qui l'ont perdu, a probablement influé sur le choix des électeurs sénatoriaux d'Ille-et-Vilaine.

» En ouvrant les portes du Sénat à un compagnon d'armes, à un collègue du vainqueur de Fou-Tchéou, c'est encore une éclatante leçon que le suffrage des électeurs d'Ille-et-Vilaine donne au gouvernement de la République opportuniste.

» A un autre point de vue, l'échec des républicains est particulièrement affligeant pour M. Waldeck-Rousseau, qui s'était fait le patron ardent de la candidature de son ancien subordonné, M. Courtois, ex-préfet du Morbihan, révoqué par M. Allain-Targé, quelques jours après l'avènement du ministère du 7 avril.

» Donc, la journée électorale de dimanche est triplement bonne !

» Elle prouve l'opinion conservatrice en progrès, et l'opportunisme en décadence.

» Elle montre un département, dont la représentation républicaine faisait tache dans la catholique Bretagne, décidé à rentrer dans la bonne voie ; elle fait entrer au Sénat un marin des plus recommandables, patronné par l'ombre illustre de son camarade Courbet. »

Voici en quels termes notre confrère M. Louis Beaume, directeur de l'*Eclaireur*, rend compte de cette élection :

« Dès midi et demi il était connu dans les groupes stationnant autour de la Préfecture que l'amiral Véron serait élu avec une appréciable majorité.

» Le *Petit Rennais* avait engagé tous ses amis à voter pour M. Courtois, voulant ainsi consacrer dans le triomphe de M. Véron une défaite de la République.

» En examinant les chiffres de l'élection, il est aisé de constater que les bulletins blancs des amis de M. Le Bastard, les voix égarées sur divers candidats radicaux n'ont pas eu d'influence sur le résultat final.

» M. l'amiral Véron a la majorité absolue au premier tour. Il est peu probable qu'aucun radical ait voté pour lui, puisque dans les voix égarées on trouve une représentation du groupe des républicains dissidents.

» C'est donc une majorité monarchiste qui est sortie aujourd'hui de l'urne.

» Si on compare cette élection à celle qui envoya au Sénat M. Le Bastard, M. Roger-Marvaise et M. Jouin, on peut juger du progrès que nos idées ont faites dans le département.

» Le succès d'aujourd'hui est un gage du succès de demain. Désormais nos troupes ont retrouvé le chemin de la victoire. Elles ne l'oublieront plus.

» Nous n'avions peut-être pas fait tout ce qui était possible pour assurer le triomphe de notre candidat, mais ce résultat heureux sera un encouragement pour tous ceux qui consacrent leur temps et leur activité au salut de notre cause !

» Les tièdes et les indécis n'auront plus aucun prétexte pour s'écarter des luttes électorales. Ils voient que quand on le veut bien, on réussit aisément. »

L'ÉLECTION DE SAINT-CALAIS.

L'élection d'un conseiller général pour le canton de Saint-Calais, dans le département de la Sarthe, est un nouveau succès pour les conservateurs. Le candidat élu, M. Dugué, président de la Société de secours mutuels de Saint-Calais, a obtenu 279 voix de plus que M. Charbonnier, candidat républicain.

Républicain, certes, car M. Charbonnier disait dans sa circulaire aux électeurs : « Sachez que mon nom ne vous est proposé » qu'au nom de la République ! » Parole imprudente! Elle nous permet de dire que la République a été battue, — et battue à plates coutures, par l'élection de M. Dugué.

Voici, grâce à l'élection de Saint-Calais, les trois chefs-lieux d'arrondissement de la Sarthe représentés par des conservateurs. C'est un très-grand succès. Le canton de Saint-Calais, que les républicains désignaient comme une de leurs citadelles, a donné à son tour l'exemple de l'indépendance. Le Conseil général de la Sarthe, qui était composé, il y a un an, de 18 membres de gauche et de 15 membres de droite, va se trouver formé, à la prochaine session, de 17 membres de gauche et de 16 membres de droite. Encore une élection, et la majorité sera déplacée au profit des conservateurs.

L'élection de la Sarthe corrobore et complète la série d'échecs électoraux qui frappent les opportunistes, depuis la chute de leurs chefs. Le pays ne veut plus d'eux ni de leur politique. Il le dit et le répète clairement, et le répétera tant et si haut qu'il faudra bien enfin qu'ils cèdent la place.

Nous avons annoncé hier la nomination de M. Thibault comme juge de paix du canton de Doué. Ajoutons que M. Périvier, juge de paix à Doué, est nommé à Gençay (Vienne).

Le Vaudelnay. — Lundi dernier, vers 5 heures du matin, la veuve Pichot, âgée de 74 ans, demeurant aux Caves, commune du Vaudelnay, s'est suicidée en se jetant dans un puits situé derrière son habitation.

Depuis quelque temps, cette malheureuse femme souffrait horriblement d'un cancer qui lui rongeait l'œil droit, et avait maintes fois manifesté l'intention de mettre fin à ses jours.

Malgré les bons soins, les consolations et la surveillance de ses enfants, qui demeuraient dans une maison voisine de la sienne, la femme Pichot mit son terrible projet à exécution, et ses enfants ne l'ayant pas aperçue comme à l'ordinaire, se doutèrent du malheur. S'approchant du puits, ils virent en effet les sabots et le bâton de leur mère. Ils demandèrent aussitôt du secours, et des voisins accoururent et retirèrent le cadavre de la malheureuse femme. Le docteur Gaudrez, médecin au Puy-Notre-Dame, constata que la mort était bien le résultat d'un suicide.

PLUS GRAVE QUE L'AFFAIRE DE LA CHALOUÈRE.

Le 22 mai dernier, un fait grave s'est passé à l'école communale de Thouaré. L'instituteur étant absent, la classe était faite par sa femme.

Le jeune Félix Guyot, qui habite chez ses parents au village de Malville, commune de Thouaré, près de Nantes, avait, paraît-il, mérité une correction. Mme l'institutrice la lui a donnée; mais, son bâton, au lieu de toucher le corps de l'enfant, l'a atteint à l'œil droit.

La blessure ne parut pas, pendant quelques jours, très-sérieuse ; mais l'enfant ne cessant de souffrir, le mal s'est aggravé, à tel point que l'*œil est perdu*. Une opération est devenue nécessaire.

M. Guyot père avait cru, par un sentiment facile à comprendre, ne devoir porter aucune plainte ; mais cela n'est plus possible aujourd'hui.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de ce triste accident.

(*Union bretonne.*)

Le journal qui a tant calomnié les Frères de la Chalouère, à propos d'une histoire complètement fausse, se gardera bien de servir à ses lecteurs le récit de l'affaire de Thouaré.

Tours.

Encore le prince Frédéric-Charles. — Un dernier souvenir du passage à Tours du prince Frédéric-Charles :

Le prince et son état-major étaient installés à Tours depuis quelque temps et s'y livraient à des orgies quotidiennes. Un beau jour il leur prit fantaisie, après boire, d'imposer à la ville une contribution de guerre de trois cent mille francs.

En l'absence de M. Gouin, maire et député, qui se trouvait à Bordeaux avec la représentation du Gouvernement de la Défense, la municipalité avait à sa tête M. Viot, premier adjoint.

M. Viot fut mandé et mis en demeure de fournir la somme de 300,000 francs *avant midi*.

M. Viot refusa de se charger de cette mission et déclara qu'il ne se ferait pas l'instrument d'un acte aussi odieux qu'arbitraire.

M. Viot fut mis alors en prison et sa maison, militairement occupée par les soldats prussiens, fut mise à sac.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 22 juin

		Froment		Avoine	
Angers,	l'hect.	16 »»	à 17 »»	9 »»	à 11 »»
Saumur,		16 25	»» »»	10 »»	» »»
Baugé,		16 50	»» »»	11 »»	» »»
Segré,		17 »»	»» »»	11 »»	» »»
Beaupreau,		16 50	»» »»	9 »»	10 »»
Montfaucon,		16 50	»» »»	9 »»	» »»
Montrevault,		16 50	»» »»	9 »»	» »»
Chemillé,		16 50	»» »»	8 75	9 25
Champtoceaux,		16 50	»» »»	9 »»	» »»
St-Flor.-le-Vieil,		16 50	»» »»	9 25	10 »»
Cholet,		»» »»	»» »»	» »»	» »»
Vihiers,		16 »»	16 50	9 »»	» »»
Brissac,		16 25	»» »»	9 »»	» »»
Chalonnes,		16 50	16 75	9 »»	» »»
Doué,		16 50	»» »»	9 50	11 50

A Nantes, blés américains, de 23 50 à 24 »» les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 25 à 21 »» les 80 kilos.

La maison Moitrier, de Metz, recommande à sa nombreuse clientèle ses excellents *Civets de Lièvre* qu'elle a mis en dépôt à l'Épicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, à Saumur, où ils sont vendus aux prix réduits de 2 fr. 25 et 4 fr. la boîte. Cet article tout préparé n'a besoin que d'être réchauffé à l'eau bouillante, 20 minutes avant de servir.

CONSEILS ET RECETTES.

CONTRE LES MALADIES DES POIRIERS

Il y a une maladie des poiriers qu'on appelle la rouille des feuilles, produite par la piqûre d'un insecte. On la guérit facilement en trempant les feuilles dans une dissolution de savon noir.

Une autre maladie, appelée brûlure des feuilles, est produite par une tique qui pénètre dans les tissus des feuilles. Celles-ci se couvrent de taches brunes et tombent trop tôt. Cette maladie est plus difficile à guérir que la précédente. Le savon noir dissous dans la proportion de 30 à 40 grammes par litres d'eau est un remède efficace et économique. Il faut laver fortement toute la feuille. Les fumigations de tabac ont aussi leur efficacité.

Si les arbres en question sont des doyennés d'hiver, il est difficile de les guérir.

UN CONSEIL AUX FAUCHEURS POUR AIGUISER LEUR FAUX.

Les faucheurs se fatiguent beaucoup vers le milieu du jour pour faire mordre la faux sur l'herbe sèche ; ils se servent ordinairement, pour faire couper l'outil, d'une pierre à affiler et d'eau, pour que cette pierre morde sur l'acier.

Il est plus avantageux de mêler à l'eau pure de l'acide sulfurique concentré ; il n'est pas cher et il n'en faut qu'un huitième de kilogramme mélangé à deux litres d'eau pour obtenir le résultat désiré.

On trempe la pierre dans cette mixtion et on repasse la faux qui, de cette manière, coupera très-bien ; on sera dispensé de la battre à plusieurs reprises comme on le pratique, et un ou deux battages par jour suffiront.

L'emploi du morceau de bois blanc (peuplier ou tremble) taillé de la même forme que la pierre, dispense de l'usage trop fréquent de la pierre à affiler. On le trempe dans l'eau acidulée, mélangée de sablon et de grès pulvérisés.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Abonnements : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Sommaire du 20 juin :

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : la fête des fleurs ; inauguration de la statue de Linné ; le Grand-Prix ; M. le duc de Noailles ; M. le général de Chabaud-Latour ; Salon de 1885, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — *Le triste repas* (nouvelle), par Tristan. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echecs. — Récréations de la famille.

Gravures : La fête des fleurs. — Inauguration de la statue de Linné. — M. le duc de Noailles. — M. le général de Chabaud-Latour. — Le jour du Grand-Prix : le retour dans l'avenue des Acacias. — *Paradox* et *Reluisant* au départ ; autour de la piste. — L'aviso le *Renard*. — Echecs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

CHEMIN DE FER

DE

MOSTAGANEM A TIARET

ÉMISSION DE

64,670 Obligations de 500 fr. 3 0/0

On souscrit dès à présent à l'Agence des Ventes et Locations L. Renard, ancien notaire, 16, rue Verte, à Saumur.

LE **VIN AROUD** au **QUINA**, au **FER** & à la **VIANDE**

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, **l'ANÉMIE**, **l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG**. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, *phen*, 102, r Richelieu, PARIS, & *Phies*.

UN APPUI PRÉCIEUX.

Le corps médical a consacré la valeur et le succès de la *Lotion régénératrice du Dr Saïdi* en ordonnant son emploi dans le traitement de la chute des cheveux survenant après la grossesse, la fièvre typhoïde et diverses maladies de la peau ; dans le traitement de la calvitie, des pellicules et autres affections du cuir chevelu.

On trouve le flacon (3 francs) à Saumur, chez M. *Piehard-Roseau*, parfumeur, 47, rue Nationale.

Paul GODET, *propriétaire-gérant.*

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Avec Jouissance de suite

En 2 lots, au gré des amateurs

La Propriété

DES TOURELLES

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à Me GAUTIER, notaire. (517)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,

Situés rue Nationale, 31.

S'adresser à Mme veuve BOUGRIER.

Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser, rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affruité, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à Mme veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

A CÉDER DE SUITE

Pour changement de domicile

UN MAGASIN

Liqueur, gros et détail, comptoir.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'EPICERIE

Graines et Poterie,

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

L'ÉTUDE de Me VINCENT, huissier à Saumur, est transférée rue de l'Ancienne-Messageric, n° 13.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté S. G. D. G.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

Md de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

OFFRE Afin de donner plus d'extension à une imprimerie ayant 85 ans d'existence et imprimant 2 journaux politiques, on offre à un typographe marié, muni de références de premier ordre : 1° une association ; 2° la direction relative de l'imprimerie (le cédant se réservant exclusivement la rédaction des journaux). Ecrire à M. BRETAGNE, Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. P. GODET.

Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

AUGUSTE BILLY

Rue Nationale, 21, *SAUMUR*

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et de toutes provenances. Choix considérable de Cuisinières en fonte sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, défiant toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé, de toute sorte. Articles en cuivre pour pâtissiers, confiseurs, distillateurs. Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, ferblanc et zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIEUR à l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE de JARDIN en cuivre étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABREUVOIR.

Toutes les Marchandises sortant de la maison **Auguste BILLY** *étant de premier choix, sont vendues à garantie.*

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — *Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.*

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, *Saumur, 4, place du Marché-Noir.*

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUIN 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc^te	Dernier cours.		
3 %	81 60	81 45	»	»
3 % amortissable	83 72	83 70	»	»
3 % — (nouveau)	» »	» »	»	»
4 1/2 %	105 90	105 75	»	»
4 1/2 % (nouveau)	110 10	100 05	»	»
Obligations du Trésor	515 »	511 »	»	»
Banque de France	5130 »	5150 »	»	»
Société Générale	467 50	467 50	»	»
Comptoir d'escompte	985 »	986 25	»	»
Crédit Lyonnais	538 75	538 75	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365 »	1360 »	»	»
Crédit mobilier	240 »	240 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc^te	Dernier cours.		
Est	787 50	785 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1245 »	1250 »	»	»
Midi	1190 »	1198 »	»	»
Nord	1670 »	1662 50	»	»
Orléans	1341 25	1341 25	»	»
Ouest	852 50	851 25	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1527 50	1527 50	»	»
Canal de Suez	2172 50	2177 50	»	»
C. gén. Transatlantique	490 50	487 50	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc^te	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517 »	515 »	»	»
— 1865, 4 %	521 25	521 50	»	»
— 1869, 3 %	408 50	410 »	»	»
— 1871, 3 %	401 »	406 75	»	»
— 1875, 4 %	512 50	513 25	»	»
— 1876, 4 %	513 50	513 »	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	524 50	525 25	»	»
Obligations communales 1879	451 75	450 50	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	448 75	450 »	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	368 50	366 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur^e précét^e	Dernier cours.		
Gaz parisien	525 »	525 »	»	»
Est	877 »	876 50	»	»
Midi	985 75	985 »	»	»
Nord	392 »	391 75	»	»
Orléans	386 »	386 50	»	»
Ouest	385 50	384 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	383 »	384 »	»	»
Paris-Bourbonnais	» »	385 »	»	»
Canal de Suez	572 »	573 50	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	6 05	7 24	9 »	1 15	3 45	7 50
Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 »
Brézé.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Bourgueil.	8 17	12 09	6 16	[illegible]
PortBoulet	8 26	12 18	6 30	[illegible]
Saumur.	9 13	1 25	7 15	[illegible]

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omni. matin	Omni soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	[illegible]
Poitiers	5 50	12 50	[illegible]
Neuville	6 28	1 28	[illegible]
Mirebeau	6 55	1 57	[illegible]
Arçay	7 50	2 58	[illegible]
Loudun	8 42	3 50	[illegible]
Montreuil	9 24	4 31	[illegible]

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,